

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



R-co Stratégie Club

Cet OPCVM est géré par Rothschild & Co Asset Management Europe
Code ISIN : FR0010287094

Objectifs et politique d'investissement

R-co Stratégie Club est un FCP nourricier du compartiment maître « R-co Conviction Club » de la SICAV R-co, action MF EUR. Un OPC nourricier est un OPC investi dans un seul autre OPC qui prend alors la qualification d'OPC maître. Les rendements offerts par l'OPC nourricier seront très semblables à ceux offerts par l'OPC maître. L'OPC nourricier aura une performance inférieure à celle de l'OPC maître en raison de ses propres frais de gestion.

L'objectif de gestion du FCP nourricier, identique à celui de son OPC maître, est d'obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance, nette de frais de gestion, supérieure à celle de l'indice de référence suivant : 40% JP Morgan GBI EMU Unhedged LOC, coupons réinvestis + 30% Euro Stoxx® DR + 20% MSCI Daily TR Net World Ex EMU \$ converti en € + 10% [ESTER capitalisé + 0,085%], via la mise en place d'une gestion discrétionnaire. Un fonds nourricier est un fonds investi au minimum à 85% dans un seul autre OPC qui prend alors la qualification de maître. Le type de gestion du nourricier s'apprécie au travers de celui de son maître.

Le FCP nourricier investit en permanence et en totalité dans les actions MF EUR de son OPC maître, le compartiment R-co Conviction Club de la SICAV R-co, et à titre accessoire en liquidités.

Il est à ce titre rappelé que la stratégie d'investissement de l'OPC maître est une gestion de conviction reposant sur une allocation discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs et zones géographiques qui peut conduire à des écarts importants avec l'indicateur de référence. L'OPC maître, principalement investi en lignes directes, cherche à exploiter les opportunités tant au niveau des actions que des produits de taux. Les choix de gestion résultent d'une confrontation entre la vision macro-économique et l'analyse financière des titres. Le portefeuille de l'OPC maître pourra être investi en fonction de l'évolution des marchés :

- entre 0 et 100% en produits d'actions de toutes zones géographiques, de tous secteurs industriels et de toutes tailles de capitalisation boursière, avec un maximum de 20% en petites capitalisations et 20% maximum en produits d'actions des pays hors OCDE ;

- entre 0 et 100% de l'actif net (ci-après "AN") en produits de taux (dette publique / dette privée) de toutes échéances, devises et qualités de signature, dont 30% maximum pourront être constitués d'obligations spéculatives (dites à haut rendement).

Le compartiment pourra être exposé à hauteur de 20% maximum aux obligations convertibles. Il pourra investir jusqu'à 20% maximum de son AN en obligations contingentes convertibles et jusqu'à 70% maximum de son AN en obligations callable/puttable ; et

- entre 0 et 10% en OPC (dont des OPC cotés/ETF).

L'OPC maître peut aussi intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré dans la limite de 100% de son actif. Pour ce faire, il couvre son portefeuille ou/et l'expose sur des secteurs d'activités, zones géographiques, devises, taux, actions, titres et valeurs assimilées, indices. L'utilisation des titres intégrant des dérivés est limitée à 80% de l'AN. L'exposition globale consolidée au marché des actions et au marché des devises (via des titres, OPCVM, opérations du marché à terme) ne dépassera pas 100% pour chacun de ces risques.

L'exposition globale du portefeuille de l'OPC maître au marché des taux (via des titres, OPCVM, opérations du marché à terme) permettra de maintenir la sensibilité* du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 9.

Fréquence de valorisation du FCP nourricier : Quotidienne. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour à 10h00 auprès de Rothschild Martin Maurel. Exécution des ordres : prochaine VL (cours inconnu). Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés. Cette part est une part de capitalisation. Les conditions de souscription et de rachat du FCP nourricier dans son OPC maître ainsi que les risques auxquels il est exposé sont présentés dans le prospectus du FCP.

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissements, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

* La sensibilité obligataire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible A risque plus élevé

← →

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Le niveau de risque de cet OPCVM est de 6 (volatilité comprise entre 15% et 25%) et reflète principalement une allocation discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs et zones géographiques.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

- La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.

- La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

- L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

- Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.

- Risque de liquidité : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.

- Impact des techniques telles que des produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,50%
Frais de sortie	Néant

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants (en % de l'actif net)	1,32%
--------------------------------------	-------

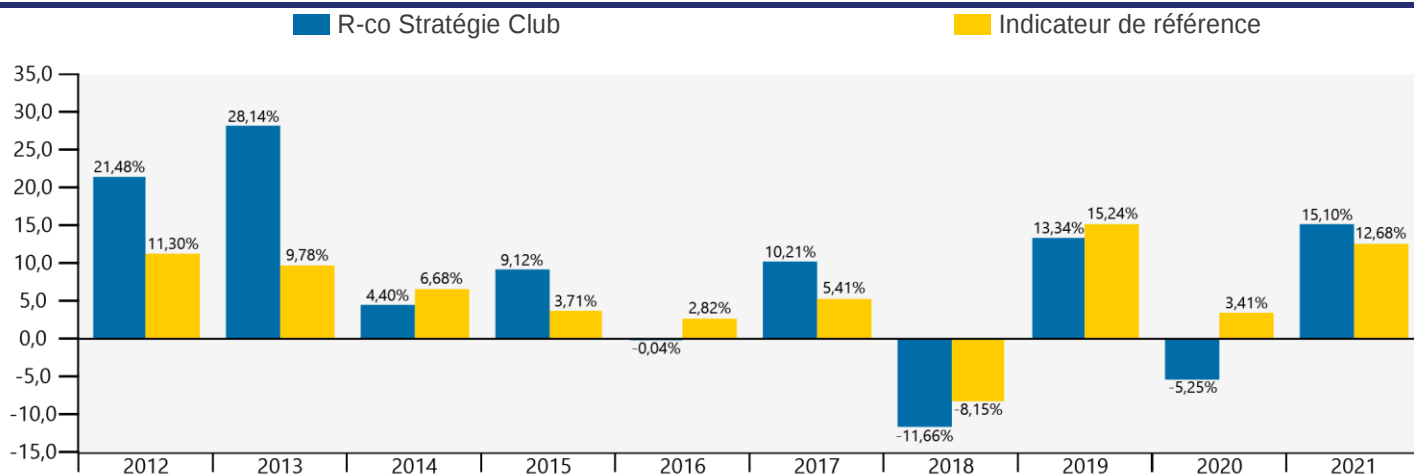
Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais ponctuels prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique "Informations pratiques" ci-dessous.

Performances passées



Cet OPCVM a été créé en 2006.

La Part a été créée le 22/02/2006.

Les performances ont été calculées en EUR.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

A compter du 13/05/2019, l'OPCVM devient nourricier de l'OPC R-co Club Part MF EUR. Avant cette date, l'indicateur de référence était le FRA OPC PROFILES EQUILIBRE, calculé par EuroPerformance et qui représente la performance moyenne des fonds de la catégorie « Profils ».

Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est Rothschild Martin Maurel.

Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques de l'OPC maître et de l'OPC nourricier, sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Rothschild & Co Asset Management Europe - Service Commercial
29, avenue de Messine 75008 Paris.

La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://am.eu.rothschildandco.com>

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Rothschild & Co Asset Management Europe ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Le 01/01/2022, l'indicateur de référence de l'OPC maître a par ailleurs été modifié (Indice de référence jusqu'au 31/12/2021 : 40% Euro EMTS Global, coupons réinvestis + 30% Euro Stoxx®DR + 20% MSCI Daily TR Net World Ex EMU \$ convertis en € + 10% EONIA capitalisé). Les performances antérieures à ces dates ont donc été réalisées dans des conditions qui ne sont plus d'actualité. A compter du 19/11/2019, la nature juridique de l'OPC maître a été modifiée, le FCP maître R-co Club étant devenu un compartiment de la SICAV R-co. La part MF EUR dudit FCP est devenue la catégorie d'action MF EUR de ce compartiment.

Cet OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous trouverez plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet suivant : <https://am.eu.rothschildandco.com>

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Rothschild & Co Asset Management Europe est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet <https://am.eu.rothschildandco.com>. Un exemplaire papier de la politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 14 octobre 2022.